

Image not found or type unknown



## Trop perçu mutuelle délai

Par **Harmonie3883**, le **09/09/2019** à **13:27**

Bonjour,

Je viens d'appeler ma nouvelle mutuelle pour des remboursements, ils viennent de m'annoncer que j'avais un trop perçu datant de 2014 (dont je n'ai jamais été informée) et qu'à ce jour tous les remboursements me seront pas remboursés mais prélevés pour le trop perçu.

On t'il droit que me les prendre sans m'en informer 5 ans après ?

Merci par avance.

Par **Visiteur**, le **24/09/2019** à **16:31**

Bonjour

Pour une bonne compréhension, c'est bien une nouvelle mutuelle qui réclame pour une ancienne ?

D'autre part, si pendant plus de deux ans ,la mutuelle ne s'est pas manifestée, il y a prescription.